

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 20 novembre 2015**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Manche Numérique s'est réuni le 20 novembre 2015 à dix heures, dans la salle des sessions du Conseil départemental, sur convocation qui lui a été adressée le 13 novembre 2015 par Monsieur Serge DESLANDES, Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Le Comité s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Serge DESLANDES en qualité de Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

**Au titre de la compétence « Aménagement numérique du territoire »**

*Étaient présents :*

Nom du Délégué			Suppléant (S)	⊗	Nom du Délégué			Suppléant (S)
M.	BOURDIN	Jean-Dominique		1	Mme	LEBACHELEY	Christine	
Mme	BOURY	Frédérique	(S)	2	M.	LEPETIT	Jean	(S)
M.	BRAUD	Jean-Claude		3	M.	LINCHEAU	Jean-Marie	
M.	BUARD	Bernard		4	M.	MALHERBE	Bernard	
M.	CATHERINE	Arnaud		5	M.	MARBACH	Michel	(S)
M.	CAMUS-FAFA	José	(S)	6	M.	MAUGER	Michel	
M.	CHARNEAU	Jean-Pierre	(S)	7	M.	MAZIER	Alain	
M.	CROIZER	Alain		8	M.	MORIN	Jean	
M.	DESLANDES	Serge		9	Mme	NOUVEL	Valérie	
M.	DUPONT	Jean-Claude		10	M.	PERIER	Christian	
M.	ENGUEHARD	Laurent		11	M.	QUINQUENEL	Gilles	
M.	FAGNEN	Sébastien	(S)	12	M.	RENOUF	Gérard	(S)
M.	FORTIN	Jean-Paul		13	M.	RICHARD	Michel	
Mme	GIARD	Claudine		14	M.	ROCHEFORT	Jean-Luc	
M.	GODAN	Dominique		15	M.	ROUSSEAU	François	
M.	GOSELIN	Jean-Paul		16	M.	SCHNEIDER	Christian	(S)
M.	LABASQUE	Jean-François		17	M.	VESVAL	Daniel	
M.	LAGARDE	Jean	(S)	18	M.	VILLECHALANE	Daniel	
M.	LAMORT	Philippe		19	Mme	YVON	Nicole	

*Absents excusés :*

Nom du Délégué			Supplé(e) par	Nom du Délégué			Supplé(e) par
M.	ARRIVE	Benoît	M. LAGARDE J.	M.	LAURENCE	Jean-Yves	
M.	de BEAUCOUDREY	Michel		M.	LE BLOND	Auguste	M. MARBACH Michel
M.	BEAUFILS	Erick	M. RENOUF G.	M.	LEBOUTEILLER	Denis	
M.	BIDOT	Jacky		M.	LEFEVRE	Marc	M. LEPETIT Jean
M.	BLIER	Daniel		M.	LEFEVRE	Noël	
M.	CERVANTES	David		M.	LERECULEY	Daniel	
M.	COQUELIN	Jacques		M.	LOUISET	Michel	
M.	COUILLARD	Michel	M. CAMUS-FAFA	M.	NAVARRET	Alain	
Mme	DELAUNAY	Sylvie		Mme	NORMAND	Valérie	
M.	DENIS	Daniel		M.	PILLET	Patrice	
M.	DESQUESNES	Jean		M.	POULLAIN	Pascal	
Mme	FAUVEL	Marie-Pierre		Mme	ROUSSEAU	Claire	M. CHARNEAU JP
Mme	FILLATRE	Marie-Hélène	M. FAGNEN S.	M.	TASSEL	Xavier	M. SCHNEIDER Ch.
M.	GOUPIL	Erick		M.	TISON	Franck	
M.	GRAWITZ	Xavier		M.	TREHET	Bernard	Mme BOURY Frédérique
M.	JULIENNE	Jean-Marc		M.	VIVIER	Nicolas	
M.	JUQUIN	David					

**Absents :**

Mme	CORBEL	Anne-Marie	M.	PRIME	Christian
-----	--------	------------	----	-------	-----------

**Pouvoirs :**

M. Xavier GRAWITZ	À	M. Jean-Paul GOSSELIN
M. Michel LOUISET	À	M. Serge DESLANDES

**Au titre de la compétence « Assistance à l'informatique de gestion »****Étaient présents :**

Nom du Délégué			Suppléant (S)	Nom du Délégué			Suppléant (S)
M.	ACHARD DE LA VENTE	Patrice		M.	HARDY	Rémi	(S)
M.	BODIN	Jean-Yves	(S)	M.	LEBRESNE	Philippe	
Mme	BLANCHETOT	Marie-Pierre		M.	LEMETAYER	Jean-Yves	
M.	DERIEUX	Charles	(S)	M.	LEVILLAIN	Lionel	
M.	GACEM	Christophe		Mme	MARESCQ	Arlette	
M.	GOSSELIN	Jean-Paul		Mme	SIMONNE	Heidimarie	(S)
M.	GOSSELIN	Philippe					

**Absents excusés :**

Nom du Délégué			Supplé(e) par	Nom du Délégué			Supplé(e) par
M.	BARAT	Christophe		M.	PATRICE	Olivier	Mme SIMONNE H
M.	LECHEVALLIER	Pascal	M. DERIEUX Ch	M.	TARIN	Claude	M. HARDY Rémi
M.	LEGOUBEY	Jean-Pierre	M. BODIN JY				

**Absents :**

M.	RENIMEL	Loïc
----	---------	------

**Pouvoirs :** Aucun**Au titre de la compétence « Bâtiments d'Intérêt Syndical » :****Était présents :**

Nom du Délégué		
M.	DESLANDES	Serge

**Absent excusé :**

Mme	FILLÂTRE	Marie-Hélène
-----	----------	--------------

M. Laurent ENGUEHARD a été désigné comme Secrétaire de séance.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents
Affaires communes	81	41	50
Aménagement Numérique du Territoire	67	34	38
Assistance à l'Informatique de Gestion	15	8	13
Bâtiments d'Intérêt Syndical	2	2	1

Nombre de pouvoirs : 6

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au Registre : 13 novembre 2015.

Date de l'affichage par extrait du procès-verbal de la séance : le 23 novembre 2015.

Le quorum est atteint pour toutes les compétences sauf celle relative aux Bâtiments d'Intérêt Syndical. La séance ne comportait aucune note sur laquelle délibérer relevant de cette compétence.

## Tarification des pré-raccordements

### Exposé des motifs

Manche Numérique pour favoriser la commercialisation du réseau FTTH, engage avant la remise des biens en affermage, des campagnes de communication auprès des utilisateurs finaux. Outre une information générale sur le déploiement et ses modalités, le syndicat propose la réalisation de pré-raccordements. Les volontaires signent un engagement pour demander la construction du Point de Branchement Optique (PBO) jusqu'à la Prise Terminale Optique (PTO). Ils versent une participation forfaitaire de 50 € à Manche Numérique. Ces pré-raccordements sont réalisés par la collectivité dans le cadre de marchés spécifiques. Les travaux sont effectués pour partie avant la remise en affermage du réseau de desserte (remise en affermage jusqu'au PBO) et au plus tard trois mois après cette remise. Ces raccordements font l'objet d'une procédure particulière et d'un bordereau de recette spécifique.

Globalement et donc en moyenne, ces pré-raccordements représentent au moins 15 % des prises remises en affermage. Le calcul n'est pas effectué par zone arrière de point de mutualisation (ZAPM), mais sur le total de prises remises et de manière cumulative, année après année.

Les résultats de ces demandes de pré-raccordement figurent dans la présentation jointe. La demande est extrêmement forte.

Le financement de ces pré-raccordements est assuré de la manière suivante en cas de souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès :

- Via la redevance que nous verse le délégataire jusqu'à 200 €.
- Une participation du particulier de 50 €.
- Via une subvention pour le solde entre ces 250 € et le coût total du pré-raccordement (le coût moyen est de 350 €). Cette subvention pour moitié versée par l'état suppose que le client final ait souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès (FAI).

Nous allons avoir dans les demandes de pré-raccordement, des particuliers qui vont souhaiter la réalisation des travaux sans souscrire un abonnement, le plus souvent pour valoriser leur habitation dans la perspective d'une vente ou simplement pour ménager l'avenir. Dans ce cas, Manche Numérique ne disposera pas de recettes ni du délégataire, ni via les subventions, l'état conditionnant sa participation à la souscription d'un abonnement.

Je vous propose donc que la participation aux pré-raccordements soit établie de la manière suivante :

- 50 € en cas de souscription d'un abonnement,
- 400 € sans souscription d'un abonnement.

### Vu

- l'exposé des motifs ci-dessus ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**Article unique :** de fixer le montant de la participation demandée aux habitants pour les pré-raccordements FTTH à :

- 50 € s'il y a souscription d'un abonnement auprès d'un FAI ;
- 400 € sans souscription d'un abonnement.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du Syndicat Mixte

Serge DESLANDES

